

Définition

Présentation :

ARCAFONDATION étanchéité fondation est une émulsion de bitume à structure alvéolaire, exempte de charges, qui forme un film noir, souple, imputrescible, parfaitement étanche.

Domaines d'application :

- ARCAFONDATION s'utilise pour l'étanchéité et la protection des fondations, murs enterrés, jardinières, bacs,...
- ARCAFONDATION permet aussi de traiter et de protéger les bois et les métaux (pontons, toitures, embarcadères)
- Permet aussi le collage d'isolant

Propriétés

- S'applique sur tous supports maçonneries
- Excellent pouvoir adhérent
- Forme après séchage un film noir, imperméable et résistant à la corrosion
- Conserve une très bonne élasticité dans le temps
- Insoluble dans l'eau après séchage

Caractéristiques techniques

- Aspect : pâteux.
- Diluant : eau
- Densité à 20 °C : 1.
- Extrait sec : 52 ± 2%.
- Temps de séchage : 2 à 5 heures.
- Températures limites d'application : + 5°C à + 45°C.
- pH : 9.5 ± 0.5.

Application

Préparation des supports:

- Les surfaces à traiter doivent être propres, sèches, dégraissées, dépolissées et adhérentes.
- Humidifier bétons et maçonneries avant l'application en couches fines.

Préparation du produit:

Bien mélanger avant l'emploi.

Application:

- Couche d'imprégnation : ARCAFONDATION dilué de 5 à 50 % d'eau selon la porosité du support.
- Appliquer une ou plusieurs couches d'ARCAFONDATION à l'aide d'une truelle ou d'une brosse.

Nettoyage des outils: à l'eau directement après utilisation et aux solvants pétroliers après séchage.

Recommandations:

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C ou supérieure à 35°C, par risque de pluies ou de neige, par temps venté.
- Stocker à l'abri du gel
- Se conserve 1 an en emballage d'origine
- Toujours appliquer en couches fines.

Consommation

2 m² au kilo sur ciment, béton et 1 m² au kilo sur agglomérés (parpaings)
Toiture: 1,5 à 2 kg/m²
Bois et métaux: 0,9 à 1,5 kg/m²



Conditionnement

Seau de 5kg et seau de 30kg

Hygiène et Sécurité

Produit en phase aqueuse. Non soumis à étiquetage, Directive 88/379/CEE.